



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



2020-12-16

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire du mois de décembre tenue ce **mercredi 16e jour du mois de décembre 2020 à 9 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (22 septembre 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, Arnaud Holleville ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Gestion administrative et humaine**
  - 4.1 **Ressources humaines**
    - 4.1.1 Prolongation de contrat – Agente de développement touristique par intérim (décision)
5. **Gestion stratégique**
  - 5.1 **Développement économique**
    - 5.1.1 Pacte d'amitié - Frais d'hébergement du site Internet « Cycloroute » - Autorisation (décision)
    - 5.1.2 Projet « Papineau Numérique » - Aménagement des sites dans les municipalités locales – Octroi d'un contrat à la firme BC2 Tactique (décision)
  - 5.2 **Transport**
    - 5.2.1 Appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans la réalisation de projets en ingénierie civil pour 2021 et 2022 – Lancement d'un appel d'offres – Recommandation (décision)
6. **Correspondance**
7. **Diverses demandes d'appui**
8. **Calendrier des rencontres**

**9. Sujets divers**

**9.1** Projet « Ski à l'école » - Demande d'aide financière échelonnée sur cinq (5) ans (discussions)

**10. Période de questions et propos des membres**

**11. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2020-12-370**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2020-12-371**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**4.1 Ressources humaines**

**4.1.1 PROLONGATION DE CONTRAT – AGENTE DE DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE PAR INTERIM**

**CA-2012-12-372**

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-12-370, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 décembre 2019, autorisant, notamment, l'embauche de madame Martine Caron, à titre d'agente de développement touristique en raison d'un congé de maternité ;

ATTENDU que la fin du contrat de travail conclu avec madame Caron est prévue le 8 janvier 2021 en relation avec la fin du congé maternité de l'agente de développement touristique de la MRC;

ATTENDU que l'agente de développement touristique par intérim est impliquée depuis quelques mois sur la refonte complète du site internet de la MRC de Papineau, laquelle devrait être complétée en avril prochain;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le contrat de madame Caron pendant trois (3) mois afin de terminer la refonte du site internet de la MRC de Papineau et de procéder à son lancement officiel;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la prolongation du contrat de travail de madame Martine Caron, agente de développement touristique, pour une période de trois (3) mois, soit, jusqu'au 31 mars 2021, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC ;

QU' :

Un addenda soit et est préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et signé par les parties concernées conformément à la convention collective de la MRC ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5. GESTION STRATÉGIQUE**

**5.1 Développement économique**

**5.1.1 PACTE D'AMITIÉ – FRAIS D'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET « CYCLOROUTE » - AUTORISATION**

**CA-2020-12-373**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la signature du Pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les Comtés Unis de Prescott-Russell lors de la rencontre d'amitié tenue le 30 août 2012;

ATTENDU que la Cycloroute est un projet issu du Pacte d'amitié et consiste à promouvoir et à développer un réseau cyclable à partir des circuits de vélo existants sur les trois territoires visés;

ATTENDU qu'il a été convenu par les trois partenaires de créer le site web [cycloroute.ca/](http://cycloroute.ca/) afin d'accroître la promotion dudit réseau;

ATTENDU que des frais annuels liés à l'hébergement et au nom de domaine de ce site représentent un montant de 275.43 \$, excluant les taxes;

ATTENDU que les frais engendrés pour l'hébergement et le nom de domaine du site sont divisées à part égale entre les trois (3) signataires du Pacte d'amitié ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent les dépenses associées à l'hébergement et le nom de domaine du site web « cycloroute.ca », lesquelles représentent un montant de 91,81\$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 995;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.2 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - AMÉNAGEMENT DES SITES  
DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES – OCTROI D’UN CONTRAT À LA  
FIRME BC2 TACTIQUE**

**CA-2020-12-374**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l’implantation, l’exploitation et l’utilisation d’un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que la demande d’aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d’entente ont été signés ;

ATTENDU que le déploiement d’un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;

ATTENDU que le mandat d’un bureau de projet consiste à assurer l’administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d’appel d’offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

ATTENDU que conformément à la résolution CA-2020-08-241, la firme BC2 a réalisé un mandat consistant à une visite des sites intérieurs actifs (POP) et à l’élaboration d’un rapport identifiant les travaux requis afin d’aménager de façon optimale les sites dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase 1 ;

ATTENDU que l’analyse du rapport préparé par BC2 par les ressources de la MRC a permis d’identifier les sites qui devront faire l’objet de travaux pour lesquels des appels d’offres devront être préparés ;

ATTENDU que la planification de l’aménagement des sites de projets n’est pas prévue dans les documents d’appel d’offres, et conséquemment, dans le contrat octroyé à la firme BC2 ;

ATTENDU l’offre de services transmise par la firme BC2 le 10 novembre 2020 visant l’aménagement des sites intérieurs actifs (POP) – Phase 2;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**ATTENDU** l'analyse du rapport et de l'offre de services transmise par la firme BC2 a permis d'identifier les sites de Namur, Chénéville, Thurso, Saint-Sixte, Saint-André-Avellin et Lac Simon comme nécessitant des travaux d'aménagement, lesquels représentent un montant de 18 860 \$, excluant les taxes

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

**QUE :**

Le Comité administratif accepte en partie l'offre de services de la firme BC2 Tactique inc, visant l'aménagement des sites intérieurs actifs (POP) – Phase 2 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I pour les sites de Namur, Chénéville, Thurso, Saint-Sixte, Saint-André-Avellin et Lac Simon, laquelle représente un montant de 18 860\$, excluant les taxes;

**QUE :**

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23-07000-300 en référence au projet « Papineau Numérique » phase I;

**ET QUE :**

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

## **5.2 Transport**

### **5.2.1 APPUI PROFESSIONNEL EXTERNE AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU DANS LA RÉALISATION DE PROJETS EN INGÉNIERIE CIVIL POUR 2021 ET 2022 – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES - RECOMMANDATION**

#### **CA-2020-12-375**

**ATTENDU** que le Service d'ingénierie a besoin d'un appui externe en ingénierie pour assurer sa résilience face aux imprévus, éviter des délais dans le traitement de certains projets et bonifier la qualité des services rendus aux municipalités locales;

**ATTENDU** le règlement numéro 174-2020, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, concernant la gestion contractuelle de la MRC en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

**ATTENDU** l'article 12.2 dudit règlement concernant l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

**ATTENDU** la recommandation émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale quant au lancement d'un appel d'offres sur invitation en vue de l'octroi d'un contrat d'un services professionnels en ingénierie pour les années 2021 et 2022;

**ATTENDU** que le contrat de services professionnels octroyés au consultant AMC groupe conseil se terminera à l'hiver 2021, lequel vise à traiter les projets soumis et initiés au cours de l'année 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de mandater la secrétaire-trésorière et directrice générale pour préparer et lancer un appel d'offres par invitation relatif à un mandat d'appui professionnel externe au Service d'ingénierie de la MRC de Papineau dans la réalisation de projets en ingénierie civil pour les années 2021 et 2022, conformément au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

Adoptée

**6. CORRESPONDANCE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**7. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**8. CALENDRIER DES RENCONTRES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**9. SUJETS DIVERS**

**9.1 PROJET « SKI À L'ÉCOLE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCHELONNÉE SUR CINQ (5) ANS - DISCUSSION**

Considérant, notamment l'aide financière demandée, le contexte actuel lié à la pandémie COVID-19 et les modalités du programme de subvention, les membres du Comité administratif ne sont pas en mesure d'émettre une recommandation au Conseil des maires quant à l'attribution d'une subvention au projet « Ski à l'école », et par le fait même, n'accordent pas de suivi à l'égard de la demande. Le Service de développement du territoire transmettra au promoteur l'orientation prise par les membres du Comité administratif quant à ladite demande.

**9.2 PANDÉMIE COVID-19 – SUIVIS SUITE À L'ANNONCE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020**

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, précise les mesures sanitaires annoncées par le Premier ministre du Québec le 15 décembre dernier, notamment en ce qui a trait à celles prévues jusqu'au 10 janvier inclusivement. Les membres conviennent qu'un avis soit envoyé aux employés de la MRC afin de leur indiquer qu'ils seront en télétravail jusqu'au 10 janvier inclusivement. La direction générale assurera un suivi à cet égard.

En relation avec les préoccupations émises par les municipalités locales concernant lesdites mesures annoncées le 15 décembre dernier, madame Lauzon effectuera les démarches pour obtenir les précisions requises et les transmettra aux municipalités locales par courriel. Celles-ci concernent la définition des services essentiels à considérer ainsi que la tenue des séances d'un Conseil municipal à huit clos.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucune question n'est soumise dans le cadre de la présente séance.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2020-12-376**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :  
Cette séance soit et est levée. Il est 9h48.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Benoit Lauzon, Préfet